

Bastia, u 14 di lugliu di u 2021

CUMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Le Conseil exécutif de Corse demande aux représentants de l'Etat dans l'île l'ouverture immédiate d'une concertation sur les mesures prises et à prendre en Corse en matière de lutte contre le Covid-19

La situation épidémique liée au Covid-19 connaît une évolution défavorable générale dans de nombreux pays et territoires européens. Cette tendance se retrouve en Corse, avec des chiffres particulièrement alarmants, notamment en Balagne et à San Fiorenzu, du fait de la présence de clusters et du variant Delta sur le territoire insulaire.

Dans ce contexte, les Préfectures de Corse et de Haute-Corse ont annoncé hier la mise en œuvre à effet immédiat de mesures très contraignantes, notamment pour l'activité touristique, économique et commerciale.

Sur la forme, le Conseil exécutif de Corse regrette qu'une fois de plus, les décisions étatiques n'aient été précédées d'aucune concertation réelle : ni avec les autorités politiques de l'île ; ni avec les chambres consulaires ; ni avec les acteurs de terrain concernés et impactés par les mesures.

A cet égard, un coup de téléphone d'information quelques dizaines de minutes avant l'annonce officielle de décisions d'ores et déjà arrêtées ne peut être considéré comme une concertation.

Exclure les institutions de la Corse et les acteurs de terrain insulaires du processus de décision est, sur le plan des principes, contraire à l'esprit des textes qui régissent les rapports entre l'Etat et la Corse depuis 1982, date du premier statut particulier.

Par ailleurs, le déficit de concertation ne peut qu'affaiblir l'acceptabilité des décisions prises.

Cette façon de procéder est d'autant plus préjudiciable que cette acceptabilité est une condition essentielle de la réussite de la lutte contre l'épidémie.

Sur le fond, l'objectif commun, à faire partager par tous, est bien sûr de trouver le meilleur équilibre entre, d'une part, protection et sécurité sanitaires et, d'autre part, maintien d'une vie normale, y compris pendant la saison estivale en cours, décisive pour la Corse.

Dans cette perspective, certaines des mesures décidées hier soulèvent incontestablement des questions quant à leur cohérence et à leur efficacité.

De même, sachant que la circulation et les échanges sont permanents entre les différentes régions et communes de l'île, il faut immédiatement définir une stratégie à l'échelle de la Corse tout entière pour la saison estivale.

Seule une telle démarche d'ensemble, incluant le volet de la prévention et définie de façon concertée, nous permettra de gérer au mieux les semaines à venir ainsi que la rentrée de septembre.

Dans ce contexte, le Conseil exécutif de Corse demande solennellement aux Préfets de Corse et de Haute-Corse la tenue sans délai d'une réunion associant l'ensemble des parties concernées.

Le Conseil exécutif de Corse propose que cette concertation se fasse dans le cadre du comité de suivi institué à cet effet par délibération n°20/076 AC de l'Assemblée de Corse en date du 7 mai 2020. Ce comité de suivi est notamment composé de représentants des différents organes de la Collectivité de Corse, ainsi que des acteurs du secteur économique et de la santé.

Le Conseil exécutif de Corse a pris attache dès aujourd'hui avec les deux Préfets de Corse pour qu'une date de réunion soit fixée de concert avec eux au plus vite.